

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2016

Convocation en date du 5 avril 2016

PRESENTS : M DUCLERCQ, M LECOMPTE, Mme ESCUDE M Mme LECERVOISIER , MM ZOZIME, BOULILA, M GODINEAU-MANIEZ, Mmes VANPOUILLE, LAGUEYTE, SILLY, MM CHARTON, SCHORNO, Mme SANTALO

Avaient donné pouvoir : Madame EBROUSSARD à Monsieur DUCLERCQ
Monsieur GELON à Madame ESCUDE
Monsieur FORGERON à Madame LAGUEYTE
Madame POUYER à Madame SANTALO
Madame VENIN à Monsieur SCHORNO

Absent excusé ; Monsieur HUFSCHMIDT

Secrétaire de séance : Madame LECERVOISIER

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 14 MARS 2016

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le procès-verbal relatif à la réunion du Conseil Municipal en date du 14 mars 2016.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Sous la présidence de Monsieur Patrick LECOMPTE, Premier Adjoint, à l'unanimité, le compte administratif faisant apparaître les résultats suivants est adopté :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Opérations de l'exercice		
Dépenses	1 275 510.23	630 930.22
Recettes	2 024 956.53	370 401.51
Résultat de l'exercice		
Excédent	749 446.30	
Déficit		260 528.71
Excédent reporté N-1	1 147 513.27	
Déficit reporté N-1		235 135.70
Recettes totales (avec résultat N-1)	3 172 469.80	370 401.51
Dépenses totales (avec résultat N-1)	1 275 510.23	866 065.92
Résultat de clôture	1 896 959.57	- 495 664.41
Restes à réaliser		
Dépenses		89 590
Recettes		74 000

COMPTE DE GESTION 2015

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion 2015 établi par le Comptable de la Commune qui reprend des résultats identiques à ceux du compte administratif.

AFFECTATION DES RESULTATS

A l'unanimité, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal affecte le le résultat soit 1 896 959.57 euros comme suit :

Affectation en réserves (compte 1068) 520 000.00 €
Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) 1 376 959.57 €

BUDGET PRIMITIF 2016

A la majorité (abstention de Monsieur FORGERON), le Conseil Municipal vote par chapitre en section de fonctionnement et avec les chapitres "opérations d'équipement" en section d'investissement, le budget primitif 2016 :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 777 294	2 077 913
Recettes	3 103 817	2 077 913

SUBVENTIONS 2016

A la majorité (abstentions de Mesdames POUYER, LECERVOISIER, Messieurs GELON, FORGERON), le Conseil Municipal accorde les subventions suivantes pour 2016 :

Temps Libre	2 950,00
Secours populaire	750,00
ARAC	150,00
C.S.M.M.	10 900,00
Potager Mesnilois	500,00
Coopérative scolaire	450,00
Ecole de Musique	1 000,00
V.T.T. Mesnilois	750,00
Abeille Club	300,00
Amis de St Michel	
C.O.S.	3 000,00
Anciens Prisonniers de Guerre	100,00
Dojo neuillysien	250,00
Etincelles	600,00
Restaurants du coeur	1500,00
ASDAPA	450,00

FIXATION DU TAUX DES TAXES

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le taux des taxes, à savoir :

▶ Taxe d'habitation	19,60%
▶ Foncier Bâti	28,29%
▶ Foncier Non Bâti	71,58%

MISE EN SOUTERRAIN BT/EP/RT RUES CROIZAT, DU DOCTEUR ANDRIEU ET CACHIN (partie haute)

A l'unanimité, le Conseil Municipal acte la proposition du Syndicat d'Energie de l'Oise de mettre en souterrain le réseau électrique de la rue Ambroise Croizat, Rue du Docteur Andrieu et Rue Marcel Cachin (partie haute) dont le montant prévisionnel des travaux est de 344 715.18 euros avec une participation de la commune de 306 684.50 euros (sans subvention) ou de 212 390.15 euros (avec subvention), sollicite une subvention au Conseil Départemental de l'Oise et indique que ces travaux seront réalisés en 2017.

MISE EN SOUTERRAIN BT/EP/RT RUE GUY MOQUET, PLACE PAUL ELUARD, RUE MARCEL CACHIN (partie basse)

A l'unanimité, le Conseil Municipal acte la proposition du Syndicat d'Energie de l'Oise de mettre en souterrain le réseau électrique de la rue Guy Môquet, Place Paul Eluard et Rue Marcel Cachin (partie basse) dont le montant prévisionnel des travaux est de 451 301.93 euros avec une participation de la commune de 401 949.91 euros (sans subvention) ou 278 563.15 euros (avec subvention), sollicite une subvention au Conseil Départemental de l'Oise et indique que ces travaux seront réalisés en 2017.

MISE EN SOUTERRAIN BT/EP/RT RUES DE LA LIBERATION ET DU BEAU REGARD

A l'unanimité, le Conseil Municipal acte la proposition du Syndicat d'Energie de l'Oise de mettre en souterrain le réseau électrique de la rue de la Libération et de la Rue du Beau Regard dont le montant prévisionnel des travaux est de 605 265.13 euros avec une participation de la commune de 540 566.38 euros (sans subvention) ou 381 546.71 euros (avec subvention) et indique que ces travaux seront réalisés en 2016

ADHESION A L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'INNOVATION NUMERIQUE DES COLLECTIVITES

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide l'adhésion de la Commune à l'ADICO afin d'assurer l'assistance du personnel administratif lors de l'utilisation des logiciels mis à leur disposition (état-civil, comptabilité, paie, cimetière).

MODIFICATION DU TABELAU DES EFFECTIFS

A l'unanimité, le Conseil Municipal modifie le tableau des effectifs en créant un poste occupé par un contrat unique d'insertion, 24 heures par semaine, qui sera affecté pour les temps d'activités périscolaires et en appoint pour l'accueil de loisirs.

CONTRAT LABELLISE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE SANTE DES AGENTS

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide, dans un but d'intérêt social, la participation au financement de la protection complémentaire santé de ses agents à condition que ces contrats soient labellisés. Cette participation sera de 15 € pour l'adhésion de l'agent, 25 € pour l'adhésion de l'agent et d'un ayant-droit, et de 35€ pour un agent et deux ayants et sera versée directement aux organismes concernés et viendra en déduction de la prime totale due par les agents.

CONVENTION AVEC LA VILLE DE CHAMBLY POUR LE CENTRE DE LOISIRS

Faute d'un nombre d'inscriptions suffisant au centre de loisirs, lors de la deuxième semaine des vacances d'hiver, les enfants de notre commune ont participé au centre de loisirs de la commune de CHAMBLY. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature de la convention de prestation de service entre les communes de Chambly et de Mesnil-en-Thelle pour le centre de loisirs du 15 au 19 février 2016.

INDEMNISATION DE SINISTRES

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les indemnisations des sinistres ayant donné lieu à remboursement d'une somme de 379.35€ (vitre brisée), 217.27 € (sanitaire endommagé) et 1349 € (recours à un avocat pour la défense de la commune dans le contentieux contre le Plan Local d'Urbanisme).

NOMINATION REPRESENTANT DE LA COMMUNE AUPRES DE LA COMMISSION D'ELABORATION ET DE SUIVI DU PLAN DE PREVENTION DES DECHETS DE LA CCPT

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Madame Marie-Thérèse LECERVOISIER , représentant de la commune auprès de la commission d'élaboration et de suivi du plan de prévention des déchets auprès de la Communauté de Communes du Pays de Thelle.

CONSEIL DEPARTEMENTAL - DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX DE VOIRIE

A l'unanimité, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de présenter au Conseil Départemental de l'Oise, les demandes de financement des différents travaux de voirie à effectuer dans la commune et de solliciter une dérogation.

A MESNIL-EN-THELLE le 19 avril 2016

Le Maire

Alain DUCLERCQ